



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 80623

## Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question des automobilistes venus de pays anglo-saxons qui seraient amenés à conduire en France. Il est aujourd'hui autorisé de conduire un véhicule sur notre territoire lorsque l'automobiliste est détenteur d'un permis de conduire. Le sens de circulation automobile est l'un des points fondamentaux du code de la route : ce sens influe sur les ordres de priorité, de dépassement, de positionnement des panneaux de signalisation, de l'utilisation des ronds-points, mais aussi de la position du poste de conduite dans les véhicules. Or de nombreux accidents sont recensés du fait d'automobilistes roulant à gauche. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour mettre en place un test d'aptitude pour les automobilistes venus de pays anglo-saxons qui seraient amenés à conduire en France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80623

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2015](#), page 4065